

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES MENÉES PAR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

PRÉSENTÉ PAR
GreenShield/Le Bouclier Vert Canada

À L'ATTENTION DE
MONSIEUR ÉRIC GIRARD
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC

21 JANVIER 2025

CONTEXTE ET PRÉSENTATION

William Wilkinson, fondateur de GreenShield, était convaincu qu'il existait toujours une meilleure solution. En 1957, derrière le comptoir de sa pharmacie à Windsor, en Ontario, il fut témoin d'une scène bouleversante : une mère se privant des médicaments dont elle avait besoin pour acheter ceux de son enfant malade. Cet événement marquant a été le point de départ de GreenShield, un gestionnaire de services de santé à but non lucratif qui réinvestit ses bénéfices pour promouvoir une meilleure santé pour tous les Québécois et les Canadiens. Cette conviction fondamentale selon laquelle une meilleure solution existe demeure au cœur de chacune de nos actions.

GreenShield est une organisation fière d'être pionnière, remplissant à la fois le rôle de payeur et de fournisseur dans le domaine de la santé. Nous offrons des services d'assurance, d'administration et de règlement de réclamations, tout en répondant aux besoins médicaux, pharmaceutiques et de santé mentale de la population. Cette approche globale nous permet de jouer un rôle crucial dans le soutien de la santé et du bien-être de la population canadienne. En unissant ces deux rôles, nous nous engageons à offrir des solutions complètes et accessibles pour répondre aux besoins de santé variés de nos concitoyens.

S'étant doté d'une équipe complète au Québec, GreenShield a déjà fait des acquisitions dans la province afin d'étendre son implication. L'entreprise participe déjà à des appels d'offres du gouvernement du Québec et vise à servir de plus en plus de Québécois et de Québécoises. De plus, GreenShield développe de plus en plus de partenariats au Québec, ce qui en fait un joueur majeur dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

GREENSHIELD AU QUÉBEC

Notre présence au Québec remonte à plusieurs années. Notre conseil d'administration compte cinq Québécois et notre réseau de cliniciens et cliniciennes compte plus de 600 spécialistes au Québec. Nous sommes, entre autres, l'instigateur d'un système de règlements des médicaments encore utilisé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Nos services d'aide aux employés sont utilisés par les employés de plusieurs municipalités, centres de services scolaires et employés de la fonction publique. En assurance et administration, des associations étudiantes, les étudiants étrangers des CEGEP et CFP, Université Laval, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et la Commission de la Construction du Québec font partie de notre clientèle.

Nous sommes aussi un partenaire du syndicat de la CSN pour l'administration de ses régimes d'assurances et nous avons un partenariat avec l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Un de nos secteurs privilégiés d'intervention est celui de l'assurance collective ou assurance de groupe, c'est-à-dire la couverture des médicaments, des soins médicaux et des soins dentaires. Cette expertise, développée depuis près de soixante-dix ans, nous permet d'offrir des services aux organisations de toutes tailles.

GreenShield est notamment un assureur dont les services s'adressent aux municipalités, et nous le faisons d'ailleurs à travers le pays avec succès (Toronto, Vancouver, Moncton, Calgary). Toutefois, au Québec, nous rencontrons des obstacles particuliers qui, nous en sommes convaincus, sont aussi un problème pour d'autres fournisseurs d'assurance collective.

Tout d'abord, au Québec, surtout depuis les récentes fusions dans le domaine de l'assurance de personne, il n'y a que quelques grosses entreprises qui se séparent une grande part du marché. La récente acceptation légale des fusions, bien qu'attendues, crée un vide dans le marché et incite à une montée du prix des primes d'assurances. Dans un contexte inflationniste, ce n'est pas idéal ni pour les municipalités et autres entités publiques, ni pour les travailleurs eux-mêmes. Quand un marché devient un oligopole, avec quelques entreprises qui se séparent le marché, la tendance des primes d'assurance part logiquement à la hausse. Il serait donc bénéfique de faciliter la participation de plus d'entreprises en assurance au Québec.

Pour notre part, les services que nous offrons s'appliqueraient très bien au secteur public. Les monopoles en assurance actuels ne rendent pas d'assez bons services au niveau des coûts et engendrent des dépenses supplémentaires pour le Trésor québécois.

De plus, les règles entourant l'attribution de contrat au niveau municipal permettent déjà diversification de fournisseurs en matière d'assurance mais cela est peu connu. Nous avons reçu toutes les réponses positives de la part de vos collègues aux Affaires municipales mais le fractionnement des contrats dans les appels d'offres est encore peu connu dans le marché. Pourtant, il s'agit d'un excellent moyen d'offrir de meilleurs produits à meilleur coût pour les employés, y compris dans le secteur public.

Enfin, nos services de télémédecine gagnent à être connus et ce mode de prestation de service est en plein développement. Il s'agit d'une bonne chose et nous encourageons le gouvernement du Québec à continuer d'œuvrer en ce sens.

RECOMMANDATIONS

Le manque d'assureurs actuellement au Québec inquiète plusieurs entreprises dans un grand nombre de secteurs et commence également à inquiéter certaines administrations publiques. Les fusions récentes dans le domaine de l'assurance ont envenimé cette situation, mais elle existait auparavant.

Que ce soit en raison de la langue, ou du cadre juridique qui est différent au Québec que dans le reste du pays, il a toujours été plus difficile d'établir des entreprises et des services en assurances au Québec. Les coûts sont élevés et le marché n'est pas aussi grand que le reste du pays, voir que le reste de l'Amérique du Nord. Nous estimons que le gouvernement du Québec, et particulièrement le ministre des Finances, qui est responsable des institutions financières, doit faire plus de place aux entreprises ayant la capacité d'offrir des services en français au Québec.

Nous sommes d'avis qu'une réflexion doit être entamée rapidement par les décideurs publics sur l'obligation, pour une compagnie ou une société d'assurance souhaitant offrir ses produits au Québec, d'y avoir absolument et résolument un siège social. Il s'agit d'une restriction qui apparaît démesurément restrictive, dans la mesure où elle freine l'implantation de plusieurs joueurs de l'extérieur sur le marché québécois de l'assurance, qui a pourtant démesurément besoin d'une compétitivité accrue. Il est par ailleurs à noter que le domaine de l'assurance est l'un des seuls à être soumis à une telle exigence au Québec. Si nous comprenons la volonté du législateur de vouloir assurer une régulation adéquate du secteur des assurances, nous sommes d'avis que d'autres alternatives, parfois plus efficaces, sont à sa portée en la matière.

Certaines initiatives, comme permettre à plus d'entreprises d'offrir de services d'assurance au secteur public pourrait aussi contribuer à réduire les coûts pour le Trésor québécois.

Recommandation 1 : Permettre aux entreprises étant capables d'offrir des services d'assurance en français au Québec de pouvoir participer plus facilement aux appels d'offres publics et privés au Québec.

Bien que nous vous fassions part de nos recommandations aujourd'hui à titre d'entreprise, nous savons que nous ne sommes pas les seuls à rencontrer des obstacles à faire affaire au Québec. Nous ne plaidons pas pour un quelconque passe-droit ou des privilèges. Nous voulons simplement que le cadre législatif et réglementaire dans le domaine de l'assurance soit élargi afin de permettre une réduction des coûts et la participation de plus de joueurs. Nous sommes convaincus que notre modèle d'entreprise sans but lucratif est aussi un atout pour le Québec.

Nous aimerions que le ministre demande à la fonction publique d'examiner la question de l'accès à l'assurance dans le but de faciliter l'implication de plus d'entreprises qui pourraient se mettre au service des Québécois et Québécoises.

Recommandation 2 : Que le ministre des Finances donne le mandat à sa fonction publique de moderniser l'encadrement de l'assurance collective au Québec afin trouver des manières de réduire les barrières en matière d'accès.

Parmi le large éventail de leurs responsabilités, les municipalités, à titre d'employeur, doivent offrir à leurs employés un régime d'assurance collective. D'ordinaire, un tel régime comprend plusieurs couvertures. On pense par exemple à l'assurance maladie (qui inclut la couverture obligatoire pour les médicaments), les soins dentaires, l'assurance vie de l'employé, des personnes à charge, l'assurance décès et mutilation en cas d'accident, l'assurance maladie grave, l'assurance invalidité de courte durée et de longue durée, par exemple.

Au Québec, il est estimé que la prime annuelle moyenne pour un régime d'assurance collective se situe normalement entre 1500 \$ et 4000 \$ par employé. Si de manière générale, le paiement des primes est partagé entre l'employeur et l'employé selon des modalités convenues à une convention collective ou un contrat de travail, il n'en demeure pas moins que la conclusion d'un contrat d'assurance collective, pour une municipalité, représente des sommes conséquentes.

Au cours des dernières années, la facture des municipalités en matière d'assurance a considérablement grimpé et continue de monter au fur et à mesure que des renouvellements doivent être faits. À titre d'exemple, en matière d'assurances de dommages, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis en place des regroupements de municipalités, dans l'espoir d'être en mesure de réaliser des économies d'échelle et de freiner quelque peu le phénomène. La hausse touche tous les types de primes, et l'assurance collective n'y fait pas exception. Nous voulons avoir la possibilité d'aider à réduire la facture.

Dans un contexte où il est souhaité donner davantage d'autonomie et de pouvoirs aux municipalités afin d'assurer leur pérennité financière à long terme, et dans une optique de saine gestion des finances publiques, GreenShield demande que le législateur donne aux administrations municipales davantage de flexibilité pour la conclusion de leurs contrats d'assurance en leur permettant de conclure plus d'un contrat pour acquérir les différentes couvertures souhaitées et constituer le régime d'assurance collective offert à ses employés.

Recommandation 3 : Sous de bonnes règles de gouvernance, permettre de plus facilement publiciser le fractionnement des contrats d'assurance au niveau des municipalités et des autres organismes publics au Québec.

Le débat sur la télémédecine s'engage au Québec. Durant la pandémie, plusieurs services ont pu être donnés à la population de cette manière et cela a grandement amélioré les processus. Depuis, les services en télémédecine se sont répandus et permettent encore plus d'améliorer l'accès aux soins et aux consultations médicales.

Les administrations publiques, pour leurs employés, ont de plus en plus recours à ce type de services afin d'améliorer les avantages sociaux offerts. Nous encourageons le Québec à poursuivre dans cette voie, et offrons notre collaboration.

Recommandation 4 : Promouvoir les services de télémédecine dans le but de réduire les temps d'attente et d'améliorer l'accès aux services médicaux.

CONCLUSION

En terminant, permettez-nous de vous remercier de votre temps et de l'attention que vous porterez à nos recommandations. Nous avons tenté, dans ces pages, de vous sensibiliser à une problématique qui est un frein à l'offre d'assurance à meilleur coût au Québec et qui limite le choix des municipalités et des organisations publiques.

Nous continuerons notre travail de sensibilisation auprès du gouvernement et de ses ministères. Il nous fera plaisir de vous tenir au courant de nos démarches.

Sachez que nous demeurons entièrement disponibles pour collaborer avec vous et votre équipe afin d'améliorer l'encadrement de l'assurance au Québec et pour donner de meilleurs services aux Québécois et Québécoises.